

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/12

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger
- · UFI-Code: Y1D0-10DW-U00Y-FSVJ
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation : Nettoyant spécial
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Fermit GmbH Zur Heide 4, D- 53560 Vettelschoß Allemagne www.fermit.de

· Service chargé des renseignements :

Tel.: +49 (0) 2645-2207 Fax: +49 (0) 2645-3113 Email: info@fermit.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen Poison Information Center, Göttingen

Tel.: +49 (0)551 19240

(seulement en allemand et anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

hydroxyde de potassium

amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Page: 2/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· Composants conformément à la réglementation sur les détergents EC 648/2004

agents de surface amphotères

<5%

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB : Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

Solution aqueuse des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· Composants contribuant aux dangers :		
EINECS: 200-578-6	éthanol	2,5 - 10%
EINECS: 215-181-3 Numéro index : 019-002-00-8	hydroxyde de potassium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; $\textcircled{1}$ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A;H314: $C \ge 5$ % Skin Corr. 1B; H314: $C \ge 5$ % Skin Irrit. 2; H315: $C \ge 5$ % Skin Irrit. 2; H315: $C \ge 5$ % Eye Irrit. 2; H319: $C \ge 5$ %	≥ 5 - ≤ 10%
	amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	≥ 1 - < 2,5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

après contact avec les yeux :

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante. Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Pour éviter le contact avec la peau, garder une distance de sécurité et porter les vêtements de protection appropriés.

· Autres indications

Mettre de la mousse en quantités plus importantes puisqu'elle sera en partie détruite par le produit Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec le produit.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés Tenir éloignées les sources d'incendie

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite page 4)

Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.

- · Préventions des incendies et des explosions: Veiller à une bonne aération de la pièce.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Fermer bien des récipients ouverts et stocker les debout afin d'éviter qu'ils s'écoulent. Protéger du gel.

Matériaux d'emballage impropres: aluminium, zinc et leurs alliages.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker en milieu sec et frais.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

64-17-5 éth	nanol	
VLEP (Frar	nce) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppr Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppr	m 1
1310-58-3	hydroxyde de potassium	
VLEP (Fran	nce) Valeur momentanée: 2 mg/m³	
· DNEL		
64-17-5 éth	nanol	
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	8.238 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	380 mg/m³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	114 mg/m³ (homme)
1310-58-3	hydroxyde de potassium	
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, local)	1 mg/m ³ (homme)

Page : 5/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

	(suite de la page 4)		
DNEL (consommateur, long terme, lo	ocal) 1 mg/m³ (homme)		
· PNEC	· PNEC		
64-17-5 éthanol			
PNEC aqua (freshwater)	0,96 mg/L (.)		
PNEC aqua (marine water)	0,79 mg/L (.)		
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	580 mg/L (.)		
PNEC sol	0,63 mg/kg soil dw (.)		
PNEC sediment (freshwater)	3,6 mg/kg sedim. dw (.)		
PNEC sediment (marine water)	2,9 mg/kg sedim. dw (.)		
PNEC aqua (intermittent releases)	2,75 mg/L (.)		
PNEC oral	380 mg/kg food (.)		

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:
liquide
incolore
genre alcool
Non déterminé.
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition non déterminé
• Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.supérieure : Non déterminé.

· Point d'éclair : 61 °C

• Température d'inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition : Non déterminé.

· SADT

· **pH** stark alkalisch

· Viscosité :

· *dynamique :* Non déterminé.

· Solubilité

· *l'eau* : entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· **Densité** : non déterminée

· Densité relative. > 1

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• **VOC EU** 5 g/l

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants

néant

 néant

(suite page 7)

Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 6)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	5
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :
 Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

L'hydrogène en contact avec l'air peut former des atmosphères explosibles.

- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles :

Acides.

Métaux en form poudre

Métaux légers

· 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
64-17-5 éth	64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	15.010 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	> 20.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50	> 114 mg/l/1h (souris) (OECD 403)	
	LC50	125 mg/l/4h (rat) (OECD 403)	
1310-58-3	1310-58-3 hydroxyde de potassium		
Oral	LD50	365 mg/kg (rat) (OECD 425)	
61788-90-7	61788-90-7 amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes		
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) SDb von KAO	
		(8 anen atius)	

(suite page 8)

Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 7)

· de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

· Toxicité par administration répétée		
64-17-5 éthanol		
Oral	NOAEL (90d)	< 9.700 mg/kg bw/day (souris)
Inhalatoire	NOAEC (28d)	> 7.380 mg/m³ /ppm u (rat)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

Effet nocif dans les organismes aquatiques. Corrosif même diluée. Effet nocif par modification du pH.

64-17-5 éthanol		
LC50	14.200 mg/l (poisson)	
EC50 (statique)	5.012 mg/l/48h (Ceriodaphnia dubia) (ASTM E729-80)	
EC50 (statique)	675 mg/l/96h (Chlorella vulgaris) (OECD 201)	
EC50	275 mg/l/120h (Algae)	
LC50 (dynamique)	15.300 mg/l/96h (Pimephales promelas) (US EPA E03-05)	
1310-58-3 hydroxyde de potassium		
NOEC	28 mg/l/24h (Lepomis macrochirus)	
61788-90-7 amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes		
EC50	190 mg/l/16h (Pseudomonas putida) (DIN 38412-8)	
EC50	4,4 mg/l/48h (Daphnia magna) (US EPA)	
EC50	0,11 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (US EPA)	
LC50	< 100 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 8)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT**: Non applicable.
 - · vPvB : Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets		
06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE	
06 02 00	déchets provenant de la FFDU de bases	
06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium	

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1814
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT** Potassium hydroxide, solution

· **ADR/RID** 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN

SOLUTION

· IMDG, IATA POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · DOT



· *Classe* 8 Matières corrosives.

(suite page 10)

Page: 10/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 21.12.2023 Date d'impression: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 9) · Label 8 · ADR/RID · Classe 8 (C5) Matières corrosives. · Étiquette · IMDG, IATA · Class 8 Matières corrosives. · Label 8 · 14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR/RID, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. · Indice Kemler : 80 F-A,S-B · No EMS: · Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · DOT · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 30 L · ADR/RID · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels Е · Limited quantities (LQ) 1L Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml (suite page 11)

Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.12.2023 Révision: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN

SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
 - · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)

Page: 12/12

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 21.12.2023 Date d'impression: 21.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit : Kaminglasscheiben Reiniger

(suite de la page 11)

· Service établissant la fiche technique :

DEKRA Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne, Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· Numéro de la version précédente: 4

Acronvmes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente